



N° SAU/072 - 7 juin 1965

LE VOILE ET L'ISLAM

Nous résumons ici partiellement un article fort intéressant paru sur ce sujet dans la revue des Pères Blancs de Tunisie, IBLA, n° 104, 4^e trimestre 1963 (pp. 297-321). Il est signé d'un Tunisien, Salah-ed-Dine Boutarfa, diplômé en Droit comparé de l'Université de Paris. Cette question du voile n'est pas en elle-même capitale, mais vue par un musulman d'aujourd'hui elle revêt un intérêt particulier d'autant plus que l'auteur tend à prouver, par une analyse exégétique des textes coraniques, que le voile n'a aucun lien proprement religieux avec l'Islam. L'article donne en outre un aperçu d'ensemble sur l'histoire du voile et sur les diverses significations de ce vêtement au cours des âges. Cette information concise et de qualité s'étend enfin à l'histoire du mouvement féministe en Turquie, Égypte et Tunisie.

Il est certainement instructif de suivre l'exposé de ce musulman ouvert sur un problème qui a fait couler beaucoup d'encre et qui est encore l'objet de discussions passionnées. Les courriers de lecteurs et les enquêtes nous le révèlent. En 1962 au Caire lors du Congrès national des Forces populaires, un cheikh d'al-Azhar, Mohammed el Ghazali, trouvait le moyen de déclarer devant toute l'assemblée : "Il faut que la femme reste chez elle, qu'elle soit voilée, qu'elle ne travaille plus, à moins de nécessité absolue...". Cette attitude intransigeante subit le lendemain les assauts et les violentes diatribes de la presse cairote (caricatures et articles). Le sourire aux lèvres, le Président Nasser répondit au cheikh devant des millions de téléspectateurs qu'il fallait s'adapter aux conditions nouvelles de notre époque. En Algérie, le Président Ben Bella déclarait le 1^{er} mai 1963 : "En laissant les femmes prisonnières, c'est la moitié de notre peuple, de notre pays, qui est paralysée. Ne croyez pas que le voile les protège, c'est la révolution qui les protégera". L'action du Président Bourguiba pour la libération de la femme tunisienne est bien connue.

Nous avons d'ailleurs ici même dans COMPRENDRE apporté une documentation sur ce sujet : un aspect de la promotion féminine en Tunisie (le voile)¹, attitudes chrétiennes en face du voile des musulmanes². Les diverses significations et motivations du port du voile étaient ainsi abordées, de même que dans l'analyse que nous avons faite des aspects sociologiques et pathologiques de cet usage tels que les voyait à sa manière Frantz Fanon³.

"Femme voilée, femme cloîtrée, femme esclave, ce sont pour le touriste profane occidental formules synonymes", dit l'auteur. En tout cas, le voile reste bien le symbole d'un esprit périmé

¹ COMPRENDRE, blanc, n° 16, 12/2/59;

² COMPRENDRE, bleu, n° 23, 1/5/60.

³ COMPRENDRE, jaune, n° 20, 15/7/60, "L'an V de la Révolution algérienne" (Paris 1959).

On lira aussi avec intérêt l'étude très documentée et très large de Melle Germaine Tillion, "Les femmes et le voile dans la civilisation méditerranéenne", parue dans "Études maghrébines", Mélanges Charles-André Julien (Paris, PUF, 1964, pp. 25-38), où l'auteur a le mérite de faire porter son investigation sur d'autres civilisations et d'autres cultures que celles de l'Islam ; les coutumes d'autres pays méditerranéens sont à ce sujet fort éclairantes. La comparaison porte aussi sur les mœurs réelles d'une société et sur les prescriptions de sa morale ; elle montre la fissure entre les deux.

refusant de donner à la femme une existence autonome et de reconnaître ses droits légitimes. "Parmi tous les maux qu'a pu supporter la femme jusqu'au XX^e siècle celui-là est l'un des plus grands".

1 - LE VOILE DANS L'ANTIQUITE ET AVANT L'ISLAM.

Salah-ed-Dine Boutarfa n'a pas de peine à montrer que "le voile n'est pas un privilège de l'Islam". Nous le trouvons en effet bien avant l'éclosion de la religion musulmane. Dans l'Antiquité l'usage en était assez général. A Thèbes on portait le voile comme un masque sur le visage ; à Sparte les femmes mariées avaient coutume de se voiler. Homère décrit Pénélope apparaissant voilée à ses prétendants et Euripide parle de Phèdre écrasée sous ses voiles. Les Romaines rabattaient leur "palla" ou bien mettaient autour de leur tête une sorte de mantille, le "palliolum".

En Égypte, sous les Pharaons, les femmes nobles et riches portaient le voile. Le Code d'Hammourabi parle également des femmes riches qui se montraient peu au dehors et qui ne sortaient que voilées et entourées d'un cortège d'esclaves.

Chez les Israélites, le voile était d'abord le signe distinctif des fiancées ; ensuite les femmes l'adoptèrent hors de chez elles. Les chrétiennes des premiers siècles, en Orient, portaient un voile au dehors et à l'église.

La coutume ne triompha pas en Occident. L'auteur signale qu'au IV^e siècle les fiancées portaient un voile spécial, le "flammeum" virginal, qui était aussi celui des religieuses. Il était enroulé autour de la tête mais, parmi les vierges, quelques-unes portaient un voile flottant que l'on retrouve jusqu'à nos jours chez les religieuses.

En Tunisie, le voile était connu durant la période chrétienne. Tertullien, écrivant en 212 son traité "De Virginibus velandis", s'y élevait contre la dissolution des mœurs et enjoignait aux vierges de se voiler dans les assemblées chrétiennes, comme les veuves et les femmes mariées. Dans toute l'Afrique du Nord, la coutume du voile se répandit, et surtout après la chute de Grenade en 1492. Les Maures andalous, expulsés d'Espagne, profondément religieux, provoquèrent un regain d'observance et firent adopter le voile comme un critère de bonnes mœurs.

2 - LA FEMME ARABE ET LE VOILE

Les peuples conquis par l'Islam ne renonçaient pas pour autant à leurs propres coutumes. Et l'auteur d'écrire : "De tous les peuples qui embrassèrent l'Islam, il en est un dont on doit déplorer l'influence : c'est le peuple persan". A son contact, les musulmans qui, jusqu'à la fin du 2^e siècle de l'hégire, sortaient le visage découvert, prirent l'habitude de se voiler devant des personnes étrangères.

En effet, selon certains documents, l'usage du voile était inconnu de la femme arabe, du moins dans quelques régions. Pour d'autres, la coutume aurait été au contraire maintenue depuis l'Antiquité. En tout cas partout où il y a eu port du voile, celui-ci n'est pas concédé aux esclaves : "sortir voilée était un privilège, une distinction de caste, qui ne concernait que les femmes de bonne naissance ou de grande fortune, qualités qui étaient souvent liées autrefois". La réclusion peut être considérée de la même façon. L'auteur avance ici l'hypothèse que les hommes mettaient les femmes à l'abri dans des "places fortes" pour les soustraire aux convoitises des guerriers dans ces sociétés aux mœurs rudes. "Séquestration pourrait donc ici avoir été synonyme de protection". D'autre part, la femme n'avait aucune raison de sortir puisque les esclaves étaient chargées des basses corvées à exécuter au dehors. Si l'on admettait cette hypothèse, dit S. Boutarfa, la réclusion de la femme tirerait son origine des mœurs guerrières de l'Islam primitif. La coutume s'enracina d'autant plus que les esprits étaient enclins à voir dans la femme un être inférieur à cause de son inaptitude au combat et de son ignorance.

3 - LE VOILE ET L'ISLAM.

1^o - C'est une erreur que de chercher dans le texte coranique des prescriptions relatives au voile, dit l'auteur. On s'appuie d'habitude sur le verset 55 de la sourate 33 : "Vos épouses peuvent se découvrir devant leur père, leurs enfants, leurs neveux et leurs femmes, et devant leurs esclaves. Craignez le Seigneur, il est le témoin de toutes vos actions". Il ne s'agit ici ni du voile, ni des femmes musulmanes considérées ensemble, écrit le professeur Snouck-Eurgronje. Mahomet vise la seule

conduite de ses propres femmes. Et c'est ce que souligne aussi l'écrivain Qâsim Amîn (m. 1908), militant de l'émancipation de la femme arabe.

Snouck-Hurgronje remarque que le voile en faveur dans le monde musulman n'est pas du tout le "hijâb" recommandé aux femmes du Prophète. Mahomet lui-même conseilla un jour, paraît-il, à un homme, qui lui faisait part de son intention de se marier, de voir sa femme avant le mariage afin que son union soit durable. Pourquoi donc en a-t-il été autrement au cours de l'Histoire ? "L'explication en est dans l'évolution sociale plus que dans la religion, bien que les fidèles, aient eu tendance à suivre en tout l'exemple du Prophète, et à s'approprier les règles de vie qu'il avait édictées pour lui". Mahomet recommandait en effet que toutes les femmes gardent une tenue correcte et, pour éviter la tentation, déconseillait la solitude avec une femme. La tradition veut que ce soit Omar, un ami du Prophète, qui lui conseillât de séquestrer ses propres femmes. L'anecdote rapportée à ce sujet est très incertaine mais l'essentiel est que Mahomet se devait de restreindre la liberté de ses femmes. Cette mesure rentrait dans le cadre des privilèges dont il avait le bénéfice exclusif.

Une autre injonction est d'ordre plus général : "Ô prophète, dis à tes femmes, à tes filles, aux femmes des croyants d'abaisser sur leur front leur "jilbâb", on les distinguera par là et elles ne seront pas exposées à être insultées" (33,59).

Le "jilbâd" est un vêtement qu'on met pour sortir. La prescription doit permettre aux femmes de se distinguer du vulgaire, qui ne porte rien par-dessus ses vêtements domestiques. "Cette sentence coranique, dit l'auteur, ne renferme rien qui ordonne à la femme de voiler son visage, et c'est peine perdue d'essayer de fonder là-dessus une explication du voile en Islam. Tout au plus peut-on reconnaître à la rigueur un point de départ amplifié mille fois par l'imagination populaire". C'est donc sans aucune raison valable que la femme musulmane s'enferme dans sa maison et dissimule son visage.

Cependant les experts en droit musulman qui approuvent le port du voile se réfèrent aux versets 30-31 de la sourate 24 : "Dis aux croyants de ne pas exprimer le désir de la femme par leur regard et d'éviter toutes relations charnelles illicites. Ainsi ils en seront purs : Dieu voit et contrôle tout ce qu'ils font" – "Dis aux croyantes de ne pas exprimer par leur regard le désir de l'homme et de ne se donner qu'à ceux qui ont le droit de les posséder ; d'avoir une tenue décente et honnête, de couvrir leur gorge d'un voile, de ne laisser voir tout ce qu'elles auront fait pour s'embellir (zina) qu'à leurs maris, à leurs frères, aux pères de leurs maris, à leurs fils et aux fils de leurs maris, à leurs frères et aux fils de leurs frères, aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes de ceux-ci, ou à leurs esclaves, ou aux domestiques mâles de mœurs vertueuses (sur lesquels il n'y a pas de soupçon), ou aux petits garçons qui ne jettent pas encore sur les femmes un regard de convoitise ou de plaisir. Que les femmes évitent de faire entrevoir leurs charmes par leur démarche. Cela rend vos cœurs plus purs et plus vertueux".

Au lieu de traduire "zina" par ornement, les juristes l'ont traduit par visage. "Il ressort de cette grossière méprise qu'elle a été faite volontairement, dit notre auteur, à seule fin d'atteindre le but fixé : créer de toutes pièces une interdiction formelle alors que rien ne la justifiait". Mis à part ces versets, aucun autre n'aborde la question du voile. Et en partant de ces versets, rien n'interdit à la femme de laisser voir ses traits, étant entendu qu'elle observe la décence qui convient.

2° - En ce qui concerne la réclusion on cite le Coran et les hadiths. Pour le Coran : 33,53 et 33,32-33. Tous les conseils prodigués ici le sont afin que les femmes du Prophète ne se rendent en aucune façon désirables, puisque aucun autre homme ne peut prétendre à leurs faveurs. Rien ne concerne ici les autres femmes qui sont toujours inférieures à celles du Prophète. Ces "révélation" ont du reste été faites à Mahomet chaque fois qu'il voulait éviter une situation embarrassante. Un propos de Mahomet rapporté dans les hadiths dit toutefois : "Une femme ne peut rester en tête-à-tête qu'avec un homme qu'il lui est interdit d'épouser, par exemple, son père, son frère, son oncle, etc..." "Ce propos a été amplifié de façon peu intelligente", dit S. Boutarfa, qui ajoute : "Au XX° siècle, la communauté d'études, de distractions des jeunes filles et des jeunes gens a bouleversé ce principe mais il n'en demeure pas moins très pertinent".

Une fois de plus les commentaires ont faussé d'une manière insupportable ce propos. C'est de la mauvaise foi. Et notre auteur de déclarer : "De tout ce qui a été dit plus haut, il se dégage cette idée que la femme musulmane doit avoir le visage découvert, qu'elle n'est nullement obligée de demeurer enfermée, et qu'elle peut en toute liberté poursuivre ses occupations, dehors comme dans sa maison".

Salah-ed-Dine Boutarfa s'arrête ensuite à des questions philologiques sur l'histoire du voile. Puis il décrit rapidement le mouvement féministe et la lutte pour l'émancipation de la femme en Égypte, Turquie et Tunisie. Nous ne nous y arrêtons pas.

Citons simplement quelques opinions rapportées par l'auteur de musulmans ayant milité pour la promotion féminine. Ainsi Qâsim Amîn dans son ouvrage "*Tahrir al-mar'a*" (L'émancipation de la femme, Le Caire 1899) écrivait entre autres choses : "Il est évident que la femme qui se respecte, qui se protège contre le déshonneur tout en étant libre, a beaucoup plus de mérite que celle qui le fait étant enfermée. Car la vertu de celle-ci est nécessaire, tandis que celle de l'autre est libre, et entre ces deux sortes de vertus, la différence est énorme". En Tunisie, avant la dernière guerre, Mohamad Zmerli écrivait dans la revue "*Leila*" : "Le voile frappe une race à l'endroit le plus vulnérable et le plus vital. Il la frappe dans l'épanouissements de sa jeunesse, à laquelle il enlève le ressort essentiel de toute activité humaine, la raison même de tout désir de progrès, de gloire et de conquête. Toutes les jeunes du monde connaissent la fraîcheur et la pureté de l'amour à 20 ans, la jeunesse musulmane seule exceptée, car il n'y a pas d'amour dans l'Islam actuel, figé, racorni, stérile, au stade où l'a réduit le voile néfaste".

Le Président Bourguiba expliquait le 5 décembre 1957 quels buts il visait en encourageant cette rupture des habitudes de son peuple : "Le Gouvernement ne saurait rester indéfiniment passif devant ce mauvais vouloir qui se dresse comme un obstacle dans la voie d'une grande réforme. Il s'agit d'élever le niveau de ce peuple tout entier, hommes et femmes. Ce faisant, nous assurons à la vertu et à l'honneur de la femme une protection autrement plus efficace que celle d'un misérable chiffon. Les statistiques en témoignent. Je souhaite n'avoir plus l'occasion de renouveler cet appel au peuple, aux cellules et aux cadres du Parti, pour qu'ils s'emploient à baisser les dernières résistances et à ouvrir la voie au progrès".

Salah-ed-Dine conclut en rappelant le travail déjà effectué en Tunisie. A propos du voile précisément : "La lutte pour la suppression du voile a déjà porté ses fruits mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine". "La nature profonde des musulmans n'en sera pas altérée. Simplement, pour le bien de tous, des institutions nouvelles prendront la place des vieilles routines".

TEXTES

Qâsim AMIN (1865-1908) est le "père" du féminisme et l'"apôtre" de l'émancipation féminine en Orient. D'origine kurde, il fut disciple de Djamal ed-Dine al-Afghani et fit ses études au Caire et à Paris. Sa campagne pour la libération de la femme débuta par son livre "Tahrîr al-mar'a" publié en 1899 au Caire. Extraits cités en arabe dans Pérès, "La littérature arabe et l'Islam par les textes", (Alger 1952, pp. 57-59) et les mêmes en français dans J.-M. Abd el Jalil, "Brève histoire de la littérature arabe" (Paris, 1947, 4^e édition, pp. 286-287).

"Rien dans les obligations de la religion musulmane ni dans les buts qu'elle poursuit ne peut être la cause de la déchéance de la femme musulmane. Tout au contraire. Cette religion a procuré à la femme une place élevée dans la société. Mais hélas ! à cette belle religion se sont imposées des habitudes mauvaises que nous avons héritées des peuples chez qui l'Islam a pénétré et qui, en y adhérant, apportèrent avec eux leurs coutumes et leurs illusions ; le savoir n'avait point encore atteint chez ces peuples un niveau qui élève la femme à la situation où la religion l'a placée (...)

Dans un tel état, il est naturel à l'homme de ne respecter que la force et de n'être retenu que par la crainte. Et comme la femme est faible, l'homme viola ses droits et se mit à la traiter avec dédain et mépris et foula sa personnalité aux pieds (...) C'est mépriser la femme que de l'emprisonner dans sa demeure et se vanter qu'elle n'en sort que dans un cercueil pour aller dans la tombe. C'est mépriser les femmes que de déclarer qu'elles ne méritent pas la confiance et la foi. C'est mépriser la femme que de s'interposer entre elle et la vie commune, entre elle et toute activité qui la touche ; elle n'a pas d'avis dans les actions, pas d'opinion dans les idées, pas de goût dans les arts, pas de contribution au bien commun, pas de rang dans les croyances religieuses ; elle n'a pas de patriotisme ni de sentiment national. Et je n'exagère pas en disant que telle fut la condition de la femme en Égypte jusqu'à ces dernières années qui ont vu diminuer quelque peu le pouvoir de l'homme sur la femme par suite des progrès, de la réflexion chez l'homme et l'équilibre de l'autorité qui les régît. Nous vîmes donc les femmes sortir pour faire leurs emplettes ; elles fréquentèrent les jardins publics, pour respirer l'air et se

délaisser l'esprit en contemplant les choses créées que "Le Fabricateur souverain" a exposées aux yeux de tout être créé, qu'il soit homme ou qu'il soit femme ; plusieurs d'entre elles partent avec leurs époux en voyage dans d'autres pays ; et bien des hommes ont donné à leurs femmes une place dans la vie familiale".



Reportage épistolaire présenté par Melle Anissa dans la revue "AS-SALAM", dirigée par M. Hamza Boubakeur et paraissant à Alger en 1946-47. L'enquête traite surtout du voile mais porte sur l'émancipation des musulmanes de l'Afrique du Nord. Quelques lettres de musulmanes :

N° 8, 15 janvier 1947.

"A celles de mes sœurs qui seraient tentées de jeter le voile, je conseillerais de s'y préparer d'abord par une bonne et solide éducation religieuse ; si elles ne peuvent y résister, qu'elles le fassent non pas avec l'idée bien arrêtée de s'exhiber dans de belles toilettes et de fréquenter les jeunes gens, mais avec la volonté ferme de travailler inlassablement pour l'émancipation de notre peuple qui souffre, qui gémit sous le poids écrasant d'un colonialisme qui pèse si lourdement sur la conscience humaine" (Sabri Salima, Têlag).

"A Casablanca, on aperçoit des femmes voilées montées en vélo ! C'est plutôt du manque de tact ou du snobisme ! Il ne faut pas concevoir l'évolution dans ce sens-là. On peut être évoluée, moderne, instruite en conservant sa religion et sa tradition" (B. K. , Rabat).

"... Si nous présentons notre visage à un Européen, commerçant ou docteur, c'est parce que nous savons qu'il n'y attachera aucune importance, alors qu'un musulman quel qu'il soit, regarde le visage d'une musulmane avec une certaine concupiscence parce que c'est un plaisir rare et défendu. Soyez sûr que d'une façon générale, c'est le comportement des musulmans à notre égard qui dicte le nôtre. Une jeune femme voilée sort-elle dans la rue ? Elle est immédiatement suivie par une bande de jeunes oisifs (qui sont la plaie de la société) et ne cessent de l'importuner de leurs réflexions... Les Européens nous laissent en paix et sont dans leurs manières vis-à-vis de nous corrects si nous sommes des femmes correctes, audacieux si nous leur donnons l'impression d'être de mœurs faciles, tandis que la majorité de nos frères ne fait bien souvent aucune différence dès qu'une femme est dévoilée" (Houria Illal, Paris).

No 11, mars 1947.

"Il est peut-être vrai que la perfection est loin d'exister dans les traditions sociales occidentales. Mais l'habit ne fait pas le moine et ce n'est pas parce que la femme demande à prendre une part active dans la vie sociale qu'elle ne comprendra plus l'Islam ou qu'elle le reniera... L'avez-vous renié, vous, mes frères, qui avez changé votre costume national contre celui plus pratique des Européens ? Alors !... Si l'habit fait l'Islam reprenez le burnous" (Melle Mina, Relizane).

"Pourquoi l'opinion de cette jeune marocaine qui voudrait en revenir à porter le costume local ?... C'est plus joli, je le reconnais, mais cette influence journalière des coutumes, cette tradition ancestrale entrave l'évolution de l'esprit. Il ne faut pas qu'elle oublie que sa vie se déroule au 20^e siècle, ce siècle qui tend de plus en plus à la simplicité des mœurs et surtout à la fraternité mondiale" (Melle Zohar, Béziers).

"Il ne faut pas que la musulmane nord-africaine enlève du jour au lendemain son voile pour se jeter dans le tourbillon de la vie moderne sans aucune défense. Elle doit d'abord s'armer. Seule l'instruction lui fournira les armes nécessaires. Les hommes objecteront que l'émancipation intellectuelle de la jeune fille musulmane entraînera le relâchement des mœurs, mais sur qui donc prendrait-elle l'exemple ?" (Melle Z. B. Rabat).

"Dans le n° 9, Mr Hassan B. de St Eugène nous reproche notre légèreté. Je suis entièrement de son avis pour dire : Nous n'imposerons le respect dû à notre sexe, voilées ou pas, que par notre tenue, notre dignité et notre réserve. Ne nous offusquons pas devant les reproches justifiés, mais tâchons de les comprendre et tendons notre volonté à ne plus les mériter" (Melle S. B. Oued Seguin).

"La femme musulmane est vraiment trop malheureuse et la faute de ce malheur incombe directement au milieu dans lequel un manque de clairvoyance ne peut accepter l'égalité entre hommes et femmes. Je suis frappée sans cesse par la façon étroite et mesquine dont nous envisageons les choses, les institutions, les peuples... Une musulmane cultivée pense comme l'homme, peut discerner le bien du mal, remplir les mêmes fonctions si les circonstances le permettent. Orientons nos regards vers l'Égypte, la Turquie, la Syrie et d'autres pays qui sont des terres d'Islam" (Melle Habib, Tunis).

N° 12, mars 1947.

"Pour évoluer, pour sortir de ce sommeil qui nous tient à l'écart de la vie il ne suffit pas de jeter irrémédiablement le voile, de s'affubler d'une manière ridicule, devant le monde, et surtout de ne pas donner des arguments à nos ennemis : il ne faut pas confondre "émancipation" avec "exhibition" (S. M. Bintou-Chaab, Oranie)



Éditorial de la revue "FAIZA" (Tunis : "Au delà du voile, un monde", dans le n° 38, 1963. En réalité, bien que cela ne soit pas dit, cet article a déjà, paru dans "L'Action" (billet de Leila) du 17 décembre 1956 ; nous en avons donné des extraits dans COMPRENDRE, blanc, n° 16 du 12 février 1959.

"C'est étonnant ce qu'un même "safsari" peut voiler de femmes différentes !...

Il y a la grosse enjouée qui vous met un trolleybus sens dessus-dessous en trente secondes et qui décide de régler les montées et les descentes, tout en neutralisant les essais de révolte d'un long cheikh beige atteint de myopie. Son safsari en a perdu toute signification, puisqu'elle draine allègrement tous les regards. Mais que voulez-vous, elle est de celles qui se voilent et peut-être que si on voulait la faire changer de camp, elle crierait au scandale : ce reste de chiffon blanc, n'entourant plus que par hasard sa nuque, est tout de même là pour attester de son respect des traditions islamiques !

Il y a aussi la grande coquette. Son méchant safsari, elle, elle en a fait une arme de plus. Devant le mari (jaloux) ou le grand-père (Terreur-de-la-famille), elle est tout ce qu'il y a de plus hermétiquement voilée. Mais aussitôt dehors, on relève son safsari pour montrer un peu plus jambes et hauts talons.

Puis on va rouler des hanches et de la pupille sur la promenade qui borde la mer de Hammam-Lif ou la Corniche de La Marsa, en compagnie d'une pseudo-cousine aux biceps de boucher et sentant la gomina à 10 km.

Ou bien on va choisir un tissu dans la médina, pendant des heures, le visage soigneusement dévoilé, pour éprouver son charme sur un autre homme que son mari et dans l'espoir d'obtenir une réduction de prix. Quelques-unes même ne le font que pour le plaisir : leur mari leur a refusé de l'argent, justement pour éviter ces achats-prétextes.

Ces idiots de maris ignorent la faculté d'invention d'une femme et qui plus est voilée ! Un safsari, voyons, c'est le passe-partout idéal ! C'est tellement enfantin, par exemple, de ressortir du hammam devant lequel votre mari vous attend, revêtue d'un autre safsari et de s'offrir une après-midi de liberté... Pourquoi aurait-on des scrupules envers un égoïste ? Pourquoi ne pas tirer vengeance de ce qu'on n'accepte pas ?

Il est encore d'autres spécimen de femmes voilées mais moins courants. Il y a celle qui hésite : le jour, elle se voile, pour faire plaisir à papa ; la nuit, elle sort "à l'Européenne" parce que son mari ne veut pas traîner au cinéma un colis encombrant. Celle qui se fait un point d'honneur de conserver une si pure tradition : personne ne lui impose rien ; elle a fait des études assez poussées ; et pourtant, elle se voile ; elle aurait l'impression si elle ôtait son safsari ou sa "toque", de perdre un peu de sa personnalité et de sa dignité.

Celle encore qui garde son safsari sur la plage et qui au moment du bain se montre dans un bikini extravagant ; elle repart, parfois, en scooter, les formes bien moulées par son safsari trempé. Il y a aussi celle qui fait du stop " (elle se voile parce qu'autrement les autos ne s'arrêteraient pas), celle qui conduit sa voiture, celles qui se mettent des safsaris en nylon qui n'ont rien à cacher, etc. "

Extraits de Initiation à l'Islam, Paris, Impr. de Carthage, 1963. Publications de l'Amicale des musulmans en France, n° 1, sous la direction de Mohammed Hamidullah, qui "justifie" le port du voile.

N° 248, p. 95.

"Pour diminuer les tentations, l'Islam a pris d'autres précautions encore : en interdisant la promiscuité, les rencontres faciles et non surveillées de jeunes gens des deux sexes, s'ils ne sont pas proches parents, et même en recommandant le voile, pour couvrir le visage de la femme, lorsqu'elle sort dans les rues ou qu'elle rencontre des étrangers. Loin de chercher à attirer, par sa coquetterie, l'attention d'amoureux étrangers, une musulmane a le devoir de réserver sa beauté et ses charmes à son mari. Sans compter que le voile a d'autres avantages pour la femme n'y a-t-il pas grande différence d'aspect entre les femmes qui travaillent aux champs et celles qui sont moins exposées au hâle du soleil ? entre les plumes extérieures de l'oiseau et celles du dessous ? En effet, le voile préserve plus longtemps le charme et la fraîcheur de la peau. On peut s'en rendre compte également par une comparaison entre la peau du visage ou des mains, avec celle des membres habituellement couverts par les vêtements. Le voile ne signifie nullement la réclusion, il est seulement fait pour diminuer l'attraction des étrangers (Rappelons, en passant, qu'il n'y a pas de peines légales, contre la négligence de cette recommandation)".



Extraits d'un reportage de Mohamed Hasnaoui et Jamel Moknachi sur la vie de la femme algérienne en France, paru dans "AL DJAZAÏRI", n° 31, 14 avril 1965 et repris dans "REVOLUTION AFRICAINE", n° 118, 30 avril 1965. De Melle Fatima Dahmani, assistante sociale

"En ce qui concerne le voile, je suis convaincue que c'est là un faux problème qui n'est plus qu'une question de temps. En République arabe unie, ce problème n'existe plus. A Cuba, la femme est soldat. La femme est mêlée à toutes les professions de l'homme. Si nous voulons faire une révolution authentique et ce, avec le respect de nos traditions, il nous faut commencer peut-être par éviter les faux problèmes. Trop souvent, chez nous le puritanisme nous fait baisser les yeux ; comme nous restons orientales avant tout nous acceptons de baisser souvent les yeux, mais nous n'accepterons jamais les racines qui nous lient mains et pieds à certaines mœurs autant séculaires que rétrogrades, et je ne citerai que les mariages forcés, les dots astronomiques, les charges de famille écrasantes, les divorces faciles, etc. "



S. M. A. Comprendre
20, rue du Printemps
PARIS
C. C. P. : 15 263 74